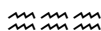


## PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **11 février 2015**  
à 20 h 30

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

Mme Martine ALAFACI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, M. Denis KUSTER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Marc NOEHRINGER, Marie-Pascale STOESSLE, Michèle SCHNEIDER, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Régine SORG, Christian BEYER, Henri VORBURGER, Bernard EICHHOLTZER, Véronique WETTLY-BANNWARTH et Jean-Luc FREUDENREICH.

Étaient absents excusés :

Mme Eliane HERZOG, qui a donné procuration à Mme Martine ALAFACI  
Mme Rozenn RAMETTE, qui a donné procuration à M. Bernard EICHHOLTZER

Secrétaire de séance :

M. Thierry REYMANN, secrétaire général

## **POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 janvier 2015**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

## **POINT 2 : Comptes administratifs et comptes de gestion 2014 – budget général et budget eau-assainissement**

### *2-1 : budget général*

Le Conseil municipal,

Réuni sous la présidence de Mme Martine ALAFACI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire ;

Délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2014, dressé par M. Claude CENTLIVRE, Maire ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Vu la réunion de la commission des Finances en date du 22 janvier 2015, où le compte administratif lui a été présenté en détail ;

Entendu l'exposé introductif de M. Patrick HAMELIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, président de la commission des Finances, et sa présentation détaillée du compte administratif, au cours de laquelle il apporte divers commentaires et précisions au sujet de certains articles ; intervention qu'il conclut en remerciant les membres de la commission des Finances et les agents administratifs chargés de la comptabilité pour le travail fourni durant cet exercice ;

À l'unanimité des présents, hors la présence du Maire ;

⇒ ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION</b>
Réalizations de l'exercice 2014	Section de fonctionnement	1 597 729,25 €	2 234 019,24 €	636 289,99 €
	Section d'investissement	1 699 763,31 €	1 754 805,66 €	55 042,35 €
Reprise des résultats de l'exercice 2013	En section de fonctionnement	-	16 032,18 €	
	En section d'investissement	499 753,80 €	-	
	Total réalisation 2014 + reprise des résultats 2013	3 797 246,36 €	4 004 857,08 €	207 610,72 €
	Dont section de fonctionnement	1 597 729,25 €	2 250 051,42 €	652 322,17 €
	Dont section d'investissement	2 199 517,11 €	1 754 805,66 €	-444 711,45 €
Restes à réaliser reportés en 2015	Section de fonctionnement	-	-	
	Section d'investissement	189 300,00 €	38 600,00 €	
	Total des restes à réaliser reportés	189 300,00 €	38 600,00 €	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 597 729,25 €	2 250 051,42 €	652 322,17 €
	Section d'investissement	2 388 817,11 €	1 793 405,66 €	595 411,45 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>3 986 546,36 €</b>	<b>4 043 457,08 €</b>	<b>56 910,72 €</b>

⇒ RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser ;

⇒ VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2-2 : Compte administratif 2014 – budget annexe eau-assainissement

Le Conseil municipal,

Réuni sous la présidence de Mme Martine ALAFACI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire ;

Délibérant sur le compte administratif du budget annexe eau-assainissement de l'exercice 2014, dressé par M. Claude CENTLIVRE, Maire ;

Vu le budget primitif et l'unique décision modificative de l'exercice considéré ;

Vu la réunion de la commission des Finances en date du 22 janvier 2015, où le compte administratif lui a été présenté en détail ;

Entendu les précisions de M. Patrick HAMELIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, président de la commission des Finances, au cours de sa présentation détaillée de ce compte administratif ;

À l'unanimité des présents, hors la présence du Maire ;

⇒ ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2014 du service annexe eau-assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalizations de l'exercice 2014	Section d'exploitation	463 056,33 €	473 509,11 €	10 452,78 €
	Section d'investissement	11 730,55 €	34 537,75 €	22 807,20 €
Reprise des résultats de l'exercice 2013	En section d'exploitation	-	5 051,73 €	
	En section d'investissement	-	43 587,54 €	
	Total réalisation + reprise des résultats	474 786,88 €	556 686,13 €	81 899,25 €
	Dont section d'exploitation	463 056,33 €	478 560,84 €	15 504,51 €
	Dont section d'investissement	11 730,55 €	78 125,29 €	66 394,74 €
Restes à réaliser reportés en 2015	Section d'exploitation	-	-	
	Section d'investissement	-	-	
	Total des restes à réaliser reportés	-	-	
Résultat cumulé	Section d'exploitation	463 056,33 €	478 560,84 €	15 504,51 €
	Section d'investissement	11 730,55 €	78 125,29 €	66 394,74 €
	TOTAL CUMULE	474 786,88 €	556 686,13 €	<b>81 899,25 €</b>

⇒ RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser ;

⇒ VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### *2-3 : Comptes de gestion 2014 – budget général*

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ DÉCLARE que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2014, par M. le Comptable public de la Trésorerie Municipale de COLMAR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### *2-4 : Comptes de gestion 2014 – budget eau-assainissement*

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 du service annexe eau-assainissement, l'unique décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe eau-assainissement ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe eau-assainissement dressé, pour l'exercice 2014, par M. le Comptable public de la Trésorerie Municipale de COLMAR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **POINT 3 : Affaires foncières - projet d'échange de terrains**

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération en date du 20 mars 2013, par laquelle avait été émis un accord de principe à un projet d'échange de terrain avec M. Marc BEYER, au voisinage du cimetière, afin de permettre son extension ;

Vu le procès-verbal d'arpentage réalisé depuis lors par le cabinet BILHAUT, dans cette perspective ;

Entendu l'exposé de M. le Maire :

- Mettant l'accent sur l'intérêt, pour la Commune, de procéder à cet échange, afin de pouvoir un jour aménager, sur cette future extension du cimetière, un columbarium et un jardin du souvenir ;
- Rappelant à l'assemblée la présence d'un transformateur électrique dans un angle du terrain devant revenir, après échange, à M. BEYER, représentant un inconvénient sérieux du fait de la forme irrégulière qu'il confère à son futur terrain et de par son existence même, justifiant ainsi une compensation qu'il est proposé, après négociation avec l'intéressé, de traduire par un échange à superficies non strictement égales, en consentant à M. BEYER un are de terrain supplémentaire par rapport à l'emprise qu'il cède, tout en préservant le caractère sans soulte de l'échange ;

- Rappelant en effet que le déplacement de ce transformateur, un temps envisagé, s'était avéré en définitive bien trop coûteux (40 000,00 € TTC), conduisant à l'abandon de ce projet ;

Entendu les observations de Mme Régine SORG, conseillère municipale, quant à ce projet d'échange :

- Exprimant des réserves s'agissant de l'absence de soulte, compte tenu de la différence des surfaces échangées ;
- Faisant remarquer également l'intérêt non négligeable de M. BEYER à cet échange, par lequel il obtient un accès à la Route de Wettolsheim pour ses terrains situés en retrait, que le Conseil Général du Haut-Rhin lui a du reste officiellement accordé, et donc des possibilités de construction plus intéressantes, lui permettant également de ne pas s'associer à l'A.F.U.L. qui s'est constituée dernièrement dans ce quartier ;

Entendu le débat suscité par ce dossier, au cours duquel :

- M. le Maire répond aux observations de Mme SORG, en réaffirmant que c'est bien la Commune qui est à l'initiative de la proposition d'échange, M. BEYER n'étant pas demandeur ;
- Plusieurs membres du Conseil, notamment M. Denis KUSTER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, et M. Jean-Luc FREUDENREICH, font part qu'ils trouvent au contraire satisfaisantes, pour la Commune, les conditions de l'échange projeté ;

Après délibération,

Par dix-huit voix pour et une abstention,

⇒ APPROUVE l'échange proposé, sous forme d'échange rural, et répondant aux caractéristiques ci-dessous :

Terrain à céder par la Commune à M. Marc BEYER :

- Parcelle n° 147 - section 3 ;
- Superficie : 6,39 ares ;

Terrains à céder par M. Marc BEYER à la Commune :

- Parcelles n° 145 section 3 et n° 362 section 15 ;
- Superficie respective : 2,86 et 2,53 ares, soit un total de 5,39 ares ;
- Soulte : néant ;
- Frais de géomètre : à la charge de la Commune ;
- Frais d'acte : partagés à parité entre les deux parties ;
- Valorisation des terrains : 27 000,00 € l'are ;

⇒ AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'échange, ainsi que toute autre pièce relative à cette affaire.

#### **POINT 4 : Subvention pour rénovation de maison ancienne**

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la commission communale de l'Urbanisme ;

Après délibération,

⇒ DÉCIDE d'accorder une subvention au titre du programme communal de soutien à la rénovation des maisons anciennes, ainsi qu'il suit :

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Adresse de la propriété</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant des travaux à retenir</b>	<b>Subvention accordée (5 %)</b>
SCI les Colombages (pâtisserie MARX)	39 Grand'rue	Ravalement de façade	25 801,44 € HT	1 290,07 €

⇒ CHARGE M. le Maire de faire émettre le mandat de paiement correspondant ;

⇒ PREND ACTE de la précision apportée par M. Denis KUSTER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, aux dires de la propriétaire du commerce considéré qui, dans une récente émission télévisée sur TF1 (magazine "Reportages"), laissait entendre que le choix des teintes de façades autorisées par la Commune se limitait au nuancier mis en place, alors que M. KUSTER confirme qu'il y est parfois dérogé, lorsque cela se justifie, dans le respect d'une harmonie globale, comme cela a du reste été le cas de ce dossier par exemple.

#### **POINT 5 : Compte-rendu des travaux de commissions et des délégués au sein d'organismes intercommunaux**

[...]

##### *Comité de pilotage de la Journée citoyenne*

Mme Martine ALAFACI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, qui encadre cette initiative, rend compte de l'avancement des préparatifs de la première Journée citoyenne, qui se tiendra le 30 mai prochain. Plusieurs réunions se sont déjà tenues dans cette perspective.

Certains membres du groupe ont par ailleurs pris part, dernièrement, à une intéressante réunion d'information consacrée à ce sujet par l'association des Maires du Haut-Rhin.

Concrètement, le comité s'applique à trouver les moyens appropriés pour impliquer au mieux le grand public, les élus et le personnel communal. Mme ALAFACI invite ainsi d'ores et déjà chaque membre de l'assemblée à réfléchir à la nature de son investissement dans cette journée, toutes les idées et apports étant les bienvenus.

Elle précise également que le calendrier opérationnel sera mis en place pour la mi-mars. La population pourra s'inscrire aux différents chantiers proposés par internet et au moyen de coupons-réponse.

Mme ALAFACI confirme également qu'une réunion publique consacrée spécifiquement à cette opération se tiendra le 22 avril, à l'Espace culturel "Les Marronniers".

A l'interrogation de M. Christian BEYER, conseiller municipal, qui s'enquiert de l'articulation de cette journée citoyenne avec la participation de la Commune à l'opération annuelle Haut-Rhin propre, qui se tient tous les ans en avril, il est répondu que cette opération, bien distincte, organisée à l'initiative du Département, sera également reconduite cette année dans la Commune.

Enfin, en sa qualité d'Adjointe au Maire en charge, notamment, des liens intergénérationnels, Mme ALAFACI signale le bon déroulement, à la satisfaction des invités, du repas annuel des aînés du 18 janvier dernier.

[...]

**Prochaines séances du Conseil municipal** : 11 mars 2015 à 19h15 (séance non publique) et à 19h30 (séance publique).

**Fin de la séance** : 23h30.